

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 2 juillet 2026

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-six et le deux juillet à vingt-heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

25/06/2026

Date d'affichage

25/06/2026

Objet de la délibération n° 63-2026

Finances locales – Désignation d'un membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – C3G

Présents

A. SECULA, S. MASSON, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER, S. FAUCON, R. MONTAGNON, S. SEGHER, D. FOLTRAN, F. BOYER, A. DOUGNAC, C. BOUSQUET, C. BRESSON PAVAILLER, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

V. DROUIN, L. MERIEN, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, N. LAMBERT, G. VERDU, K. PAPON, M. CAREL, T. CAYUELA, C. CLERGEAU,

Pouvoirs

V. DROUIN à S. FAUCON	G. VERDU à C. BOUSQUET
L. MERIEN à R. MONTAGNON	K. PAPON à L. GALINIER
S. JEANNE-BROU à A. SECULA	M. CAREL à F. BOYER
E. ENJALBERT à A. DOUGNAC	C. CLERGEAU à C. BRESSON
N. LAMBERT à D. VITORINO	PAVAILLER

Monsieur Alexandre DOUGNAC a été nommé secrétaire

Délibération n° 06

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, et conformément au Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir.

Par une délibération n° 2026-06-075 en date du mardi 2 juin 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, l'Assemblée délibérante décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant mais par vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

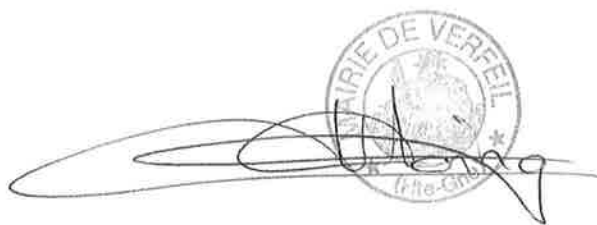
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- DESIGNER, après un vote à main levée :
 - o Daniel VITORINO comme représentant titulaire au sein de la CLECT.
 - o Christine LAVENAN comme représentant suppléant au sein de la CLECT.
- AUTORISE le Maire à communiquer au Président de la C3G cette délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. L. L.', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VERFEIL' around the top and '1918-2018' at the bottom, with a small emblem in the center.